

**Arrêté du 25/04/08 portant désignation du préfet
coordonnateur du site Natura 2000 « rivière Elle » (zone
spéciale de conservation)**

(JO n° 100 du 27 avril 2008)

NOR : DEVN0772814A

Vus

Le Premier ministre,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2007 portant désignation du site Natura 2000 rivière Elle (zone spéciale de conservation),

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 25 avril 2008

Le préfet du Morbihan est désigné préfet coordonnateur du site Natura 2000 rivière Elle (zone spéciale de conservation FR 5300006), dans les départements suivants :

- Côtes-d'Armor ;
- Finistère ;
- Morbihan.

Article 2 de l'arrêté du 25 avril 2008

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 2008.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
Serge Lasvignes

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-250408-portant-designation-prefet-coordonnateur-site-natura-2000-riviere-zone>